



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2022-10-68**

**OBJET : Rapport de la Vice-Présidence à la vérification de la  
Commission municipale du Québec portant sur la transmission des états  
financiers.**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** l'administrateur a pris connaissance du rapport de la Vice-Présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des états financiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Prenne acte du rapport de la Vice-Présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des états financiers (Mars 2022).

Adoptée à Québec le 5 octobre 2022

Jean Dionne, Administrateur